

EN FRANCE

DISTRIBUTION Les professionnels de l'agroalimentaire estiment les négociations commerciales avec les GMS déséquilibrées.

L'industrie mécontente de l'issue des négociations annuelles

Deux jours avant la date officielle de fin de négociations commerciales du 1^{er} mars, à laquelle tous les contrats doivent être théoriquement signés entre les centrales d'achat de la grande distribution et les fournisseurs, le représentant des grandes marques de l'agroalimentaire (Ilec) faisait mauvaise mine. « Ça se passe mal. La distribution demande des baisses de prix complètement inconsidérées par rapport à la réalité économique des entreprises », a regretté Nicolas Facon sur RMC. « Il y a un refus à plus de 70 % » des demandes des industriels, « même là où vous avez des hausses sur des matières premières comme le lait, comme la volaille, comme les légumes », a plaidé le président de l'Ilec.

Les distributeurs se félicitent

La FCD (distributeurs) a été la première organisation professionnelle à réagir positivement, dès le 2 mars. Elle affirme avoir obtenu une « quasi-stabilité » des tarifs auxquels les distributeurs achèteront une grande partie de ce qui garnira leurs rayons en 2025. « Les négociations sont finies », a affirmé la délé-

guée générale de la fédération Layla Rahhou, dans un communiqué. « Tout est signé à quelques rares exceptions près », même si « les grandes multinationales ont joué la montre ».

Des pressions sur les entreprises

Des affirmations qui ont fait bondir les représentants de l'agroalimentaire. Nicolas Facon a recueilli des éléments auprès de la moitié de ses 110 adhérents, et annonce qu'un tiers n'a pas obtenu d'accord, ou des accords partiels. La Feef (Fédération des entreprises et entrepreneurs de France), de son côté, reconnaît que les PME et ETI (entreprise de taille intermédiaire) alimentaires qu'elle représente ont toutes signé des accords avec les distributeurs, mais qu'ils « ne sont pas satisfaisants ».

Les adhérents de Pact'Alim (fédération de PME & ETI françaises de l'alimentation) dénoncent quant à eux des « menaces de déréférencement : fréquentes à systématiques dans 81 % des cas, des exigences d'avantages sans contreparties (présentes dans 72 % des cas) et des pressions pour des alignements tari-

fares forcés (65 % des cas) ».

Réforme urgente des lois Egalim

Pact'Alim demande « de toute urgence » une réforme d'Egalim pour garantir un cadre de négociation équilibré, afin que les PME et ETI de l'alimentation ne subissent plus « des négociations déséquilibrées qui mettent en péril leur compétitivité et leur capacité d'investissements », selon Jérôme Foucault, son président.

Une demande formulée aussi par l'Ania (industriels) qui a demandé aux distributeurs de « stopper le contournement [d'Egalim] via l'utilisation (des) centrales d'achat internationales ».

Le gouvernement prévoit de légiférer prochainement à l'aide de deux textes. Le premier, une proposition de loi portée par le député Stéphane Travert, visera à prolonger le relèvement du seuil de revente à perte (SRP + 10), instauré par une expérimentation qui s'achèvera le 15 avril. Attendu pour l'été (Egalim 4), le second texte reformera plus largement les relations commerciales.

C. B., AGRAPRESSE

FONCIER L'organisme pourra proposer une révision de prix.

Le droit de préemption des Safer renforcé

Lors de l'examen de la proposition de loi (PPL) Dufau relative au foncier agricole, la commission des Affaires économiques de l'Assemblée a renforcé, le 5 mars, le droit de préemption des Safer. Les députés ont adopté un amendement du rapporteur qui complète le mécanisme de préemption en révision des prix. Aujourd'hui, les Safer n'ont « aucun levier pour procéder à une révision de prix si le vendeur refuse la préemption partielle et exige d'elles de se porter acquéreur de l'ensemble des biens », d'après l'exposé. L'amendement leur permet de « proposer une révision de prix, y compris sur les biens pour lesquels elles ne disposent a priori pas de droit de préemption ».

Limiter le contournement du droit de préemption

Les députés ont aussi voté un amendement des socialistes qui permet aux Safer d'avoir des informations supplémen-



CHRISTIAN GLORIA

taires sur les opérations en démembrement de propriété du foncier. Objectif : limiter le contournement du droit de préemption. Le texte renforce les obligations déclaratives du cédant et du cessionnaire dans le cas des cessions d'usufruit ou de nue-propriété, selon l'exposé. Il apporte aux Safer davantage d'informations sur la structure juridique, la valeur de l'exploitation, les propriétés en jouissance et les participations dans des sociétés.

AGRAPRESSE

BIO Les régions veulent utiliser les reliquats d'aides Feader 2014-2022.

Huit régions veulent continuer la MAB

Dans un courrier adressé le 6 mars au commissaire européen à l'Agriculture, le président de la commission agriculture de Régions de France, Loïc Chesnais-Girard, demande s'il est techniquement possible que les régions puissent utiliser les reliquats d'aides Feader de la programmation 2014-2022 (souvent constitués d'aides à la conversion en bio non consommées) pour verser à nouveau une aide au maintien en agriculture biologique (MAB) en 2025.

Dépossédées d'aides surfaciques du second pilier (bio, MAEC) sur la programmation actuelle, certaines régions avaient continué de verser des aides au maintien en bio jusqu'en 2024 au titre de la précédente programmation, alors que l'État avait de son côté arrêté de les cofinancer depuis 2017.

Un calendrier trop serré ?

En vertu du règlement Restore, adopté en décembre, les régions peuvent utiliser les reliquats 2014-2022 du second pilier pour aider des agriculteurs touchés par des catastrophes naturelles ou des crises sanitaires. Selon l'élu breton, huit régions sont intéressées pour utiliser ces fonds pour mettre en place une dernière année d'aide au maintien à l'agriculture biologique (MAB).

Le ministère aurait « confirmé la validité de cette proposition », mais l'aurait bloqué au motif que le paiement ne pourrait être effectué avant le 31 décembre. Les régions demandent donc au commissaire s'il existe une possibilité « d'engager les dépenses avant le 31 décembre 2025 mais de n'effectuer le paiement qu'après cette date ».

En bref

Fièvre aphteuse

— Après l'Allemagne, un foyer confirmé en Hongrie

Un foyer de fièvre aphteuse a été confirmé en Hongrie, a indiqué la plateforme d'épidémiosurveillance Esa, le 7 mars. D'origine virale, cette épizootie très contagieuse pour les animaux, mais inoffensive pour les humains, avait refait son apparition près de Berlin en janvier, une première dans l'Union européenne depuis 2011.

Photovoltaïque

— Vers une baisse des tarifs de 10 % en « moyenne toiture »

Le Conseil supérieur de l'énergie (CSE) a rendu

un avis, le 6 mars, sur un « projet de révision » d'arrêté tarifaire dit « S21 » porté par le gouvernement. Celui-ci prévoit la réduction du soutien au développement du photovoltaïque, notamment sur les installations de 100 à 500 kWc (segment des moyennes toitures dit S21), qui se voient appliquer une baisse de 10 % de leur prix d'achat d'électricité « rétroactive au 1^{er} février 2025 », d'après le Ser (Syndicat des énergies renouvelables). Le tarif est ainsi ajusté « en maîtrisant la dépense publique », avait indiqué le 12 février le ministre chargé de l'industrie et de l'énergie. « Ce soutien sera réservé, dès juin 2026, aux projets faisant l'objet d'un approvisionnement résilient européen », afin d'offrir des débouchés aux usines » de l'UE.

Céréales

— La sécheresse frappe le Maroc et l'Algérie

D'après le rapport mensuel de l'observatoire des cultures de la Commission européenne du 24 février, les céréales de l'ouest et du centre du Maghreb sont fortement affectées par le déficit hydrique. Les rendements sont attendus en forte baisse en Algérie et au Maroc. Les rendements de blé sont projetés à -31 % au Maroc (1,17 t/ha), et d'orge à -35 % (0,71 t/h) par rapport à 2024. En Algérie, le rendement moyen en blé est espéré à 1,45 t/ha (-5 %) et l'orge à 1,07 t/ha (-9 %). La Tunisie s'en sortirait mieux en revanche. Ces trois pays constituent des clients majeurs de céréales françaises, spécialement le Maroc ces dernières années.